

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 6

Artikel: Pour les Fribourgeois de demain

Autor: Jean-Baptiste

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040696>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR LES FRIBOURGEOIS DE DEMAIN

Un Fribourgeois, M. Jean Piller, a publié récemment plusieurs monographies fort suggestives sur l'évolution de la population en Suisse. Ce qui concerne notre canton nous intéresse particulièrement¹.

L'auteur donne des chiffres. Les questions qu'il traite s'appuient forcément sur des statistiques et il est facile à tout esprit sérieux d'en dégager la thèse sociale suivante : le canton de Fribourg ne peut nourrir et occuper sa population. Celle-ci est obligée de chercher ailleurs du travail et du pain ; elle doit dès lors être préparée professionnellement et moralement à exercer au dehors une tâche utile.

Voici, à grands traits, les renseignements que nous fournit M. Piller sur la situation du canton de Fribourg.

En 1930, il y avait 41 499 Fribourgeois établis ailleurs. Les seuls cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève en comptaient 28 564, soit le 68 %. Le mouvement d'émigration se continue de nos jours, comme par le passé, de l'est à l'ouest.

Quelle profession fournit le plus grand nombre d'émigrants et à quelles occupations se livrent nos compatriotes une fois loin de chez nous ? C'est la campagne, plus prolifique que la ville, qui déverse au dehors son surplus de population. En général, les Fribourgeois exercent des emplois subalternes dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'hôtellerie, les métiers. Dans les villes, où les Fribourgeois sont le plus nombreux, ils constituent la masse des gens sans métier : les hommes sont manœuvres et terrassiers, sur les chantiers ; les femmes, bonnes à tout faire, filles de salle, dans les familles ou les restaurants.

Si nous portons nos regards au-delà des frontières de la Suisse, nous constatons qu'un bon nombre de Fribourgeois sont établis à l'étranger, particulièrement en France où ils se trouvent au nombre de 2331 répartis dans 1277 communes. Les districts de la Gruyère et de la Sarine accusent les chiffres les plus importants d'émigrés, tandis que la Singine fournit peu de sujets à l'émigration lointaine. Les Singinois, trop nombreux pourtant pour vivre dans leur petit territoire, n'aiment pas à se déplacer loin de leur canton.

A l'étranger, surtout en France, les Fribourgeois sont surtout agriculteurs ; on en trouve aussi dans les métiers, les services personnels, l'administration et les professions libérales. C'est surtout à partir de 1922 que le nombre des émigrés fribourgeois a augmenté ;

¹ JEAN PILLER : *Les Fribourgeois dans les autres cantons ; Les Fribourgeois à l'étranger. Etrennes fribourgeoises de 1939 et 1940 et tirés à part, chez Fragnière, frères, Fribourg.*

il est monté encore depuis 1937 grâce à l'émigration, organisée et subventionnée par l'Etat, des familles paysannes vers la France.

Il est intéressant de rechercher les causes de ces départs de la terre natale. C'est souvent le désir de trouver ailleurs une situation plus avantageuse ; parfois c'est le dégoût des travaux agricoles ou les prétentions à une vie plus facile. Ce sont, dans la majorité des cas, des circonstances locales : difficultés d'existence dans l'agriculture et dans l'artisanat, disparition des industries domestiques, etc. Chez nous, la terre manque aux bras qui voudraient la cultiver ; elle est limitée tandis que la population s'accroît sans cesse. Faut-il citer, pour la déplorer, l'invasion des étrangers, capitalistes, paysans d'autres cantons, qui achètent les terres qui devraient nourrir notre peuple ? Bref, le peuple fribourgeois, à l'étroit chez lui, est forcé d'émigrer. C'est là un phénomène normal, nécessaire qui s'impose. Nous n'avons pas à le discuter, mais plutôt à prendre les moyens pour que cette émigration ne se fasse pas au préjudice des intérêts matériels et moraux des émigrants et du bon renom du pays. Bien plus, il est à souhaiter que cet exode soit pour les pays qui accueillent les nôtres un élément de progrès économique et moral. Il faut que les Fribourgeois du dehors, comme ceux du dedans, comprennent et poursuivent au loin la mission de Fribourg.

Les éducateurs de la jeunesse doivent y songer les premiers et former les générations qui montent à exercer partout une action bienfaisante.

Nous savons trop que ce n'est pas toujours le cas et que des Fribourgeois inconscients ont accrédité au dehors une réputation qui n'est pas à notre honneur. « La triste expérience apprend, dit l'auteur cité¹, que, trop souvent, les Fribourgeois émigrent sans la formation suffisante, qui doit leur assurer une situation équitable et stable. En général, très peu de chose suffit pour les mettre dans la gêne, et nos autorités communales en ont eu la preuve maintes fois. »

Qu'avons-nous à faire ?

Donner à la jeunesse une meilleure formation professionnelle, une solide éducation morale et religieuse, combattre le laisser-aller, ce défaut originel fribourgeois, former la conscience et la volonté.

Bon nombre de familles paysannes ont pu déjà se fixer en France, notamment en Haute-Savoie. Les possibilités d'établissement outre-Jura demeurent engageantes, et l'après-guerre les verra peut-être s'accroître encore.

Supposons des familles fribourgeoises, nombreuses, chrétiennes, fortement unies, laborieuses, connaissant à fond leur métier agricole, s'établissant dans une quelconque des régions dépeuplées et déchristianisées de la France. Etant donnée la puissance d'assimilation de notre voisine, ces familles se sentiront bientôt chez elles et ne tarderaient pas à exercer une influence. Quelle force de relèvement

¹ JEAN PILLER : *Les Fribourgeois dans les autres cantons*, p. 35.

pour un pays qui meurt que cet apport de travailleurs chrétiens attachés au labeur que la Providence leur a confié !

La Suisse est un des premiers pays où l'enseignement ménager a été organisé. La France est en retard sur nous de 30 ans, surtout à la campagne : la maison paysanne française est loin de posséder les commodités des fermes bien ordonnées de chez nous ; on en est encore en bien des endroits à la chambre commune où habitent tous les membres de la famille, tandis que le personnel de service loge dans l'étable. Les paysannes françaises se vouent encore à des travaux pénibles qui, chez nous, sont faits par les hommes. Nos femmes d'émigrants feraient une belle œuvre en apportant dans les maisons d'outre-Jura le confort et l'élégance des nôtres, en créant une opinion en faveur de la mère pour que les dures besognes lui soient épargnées.

Des familles suisses se faisant une loi de ne jamais travailler le dimanche finiraient par avoir raison des habitudes invétérées des campagnards français pour qui le dimanche n'existe pas. Elles restaureraient du même coup l'amour du travail agricole, car il n'est pas étonnant que la jeunesse française déserte la terre, quand elle a la perspective de n'avoir pas même un jour hebdomadaire de repos.

Que l'école et le catéchisme implantent dans l'esprit des enfants et des jeunes des convictions solides, une piété profonde, raisonnée et le respect des lois morales ! Que, par l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de l'instruction civique, nos jeunes acquièrent l'amour de la patrie, la fierté de lui appartenir et le désir de la servir partout. Qu'une formation professionnelle plus poussée fasse des nôtres non seulement des travailleurs de second ordre, mais des chefs capables de diriger une exploitation agricole, une entreprise quelconque, un ménage, de façon méthodique et progressiste.

Point n'est besoin de réformer nos programmes ni de les charger. Il suffit, mais il faut, que les éducateurs d'aujourd'hui songent à ce demain éventuel, qu'ils s'appliquent à former une jeunesse vaillante, laborieuse et chrétienne, capable de porter au loin la lumière dont Fribourg veut être le foyer !

Sr JEAN-BAPTISTE.

